Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 084-268400462-20250319-DEL_2025_10-BF

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CCAS.AZ/VM/CT
DEL_2025_10

CCAS

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

EXERCICE 2024

Séance du 19 MARS 2025 ***page 1***

L'an Deux Mille Vingt Cinq le dix-neuf mars à 9 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 6 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, M. BLANC, M. BERNE, Mme GIANETTA, Mme DUMARCHER, MME LAUNAIRE.

Absents excusés :
Mme AUTRAN-BLANC représentée par M. BLANC
Mme CALERO, Mme BRISA
Mme FROMENT représentée par Mme GUTIEREZ

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des mandats de paiement délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu la reprise dans les écritures du comptable public du montant de chacun des soldes de l'exercice 2023, de celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, de toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de Gestion du CCAS constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur,

Considérant que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 084-268400462-20250319-DEL_2025_10-BF

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé à l'Assemblée

- d'approuver le Compte de Gestion 2024 du Budget du CCAS, tel que présenté par le comptable public,

- de déclarer que le Compte de Gestion 2024 du Budget du CCAS est conforme au compte de l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

➔ d'approuver le Compte de Gestion 2024 du Budget du CCAS, tel que présenté par le comptable public,

➔ de déclarer que le Compte de Gestion 2024 du Budget du CCAS est conforme au compte de l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

➔ d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO
Président du CCAS,

M. Jean-Marie BLANC,
Secrétaire de séance,

VILLE DE BOLLENE Centre Communal d'Action Sociale

VILLE DE BOLLENE Centre Communal d'Action Sociale